



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 73 : Nomination du Commissaire aux comptes

**NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OACI
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2011, 2012 ET 2013**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient des renseignements sur la décision du Conseil de renommer le Premier Président de la Cour des comptes de France au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2011, 2012 et 2013, et recommande de conserver les mêmes honoraires que pour le triennat actuel.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à approuver que le Premier Président de la Cour aux comptes soit renommé au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2011, 2012 et 2013, aux mêmes honoraires que pour le triennat précédent.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien n° 4.
<i>Incidences financières :</i>	Le coût des services du Commissaire aux comptes pour le prochain triennat sera de 690 000 USD, qui ont été réservés dans le budget pour 2011, 2012 et 2013.
<i>Références :</i>	Doc 9902, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) Doc 7515, <i>Règlement financier de l'OACI</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'article XIII du Règlement financier prévoit que le Conseil nomme un Commissaire aux comptes, sous réserve de confirmation par l'Assemblée.

2. HISTORIQUE

2.1 À la seizième séance de sa 181^e session, le Conseil a approuvé la nomination de M. Philippe Séguin, Premier Président de la Cour des Comptes de France, au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2008, 2009 et 2010. Lors d'une session précédente (176^e), il avait été approuvé que les services du Commissaire aux comptes étaient limités à une période fixe de trois ans avec la possibilité d'une prolongation de trois ans.

3. NOMINATION PAR LE CONSEIL

3.1 À la deuxième séance de sa 189^e session, le Conseil a examiné la nomination du Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013 et a approuvé que le Premier Président de la Cour des comptes soit renommé au poste de Commissaire aux comptes pour une période supplémentaire de trois ans, avec les mêmes honoraires que pour le triennat actuel, sous réserve de confirmation par la 37^e session de l'Assemblée.

3.2 M. Didier Migaud a pris la fonction de Premier Président de la Cour des comptes le 23 février 2010, succédant à M. Philippe Séguin, décédé le 7 janvier 2010.

APPENDICE

PROJET DE RÉSOLUTION À ADOPTER À LA 37^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 73/1

Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée :

1. *note :*
 - a) que le Règlement financier prévoit que, sous réserve de confirmation par l'Assemblée, le Conseil nomme un Commissaire aux comptes de l'Organisation ;
 - b) que le Conseil a approuvé la prolongation de la nomination du Premier Président de la Cour des comptes de France au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2011, 2012 et 2013, aux mêmes honoraires que pour le triennat en cours ;
2. *confirme* la décision prise par le Conseil de nommer M. Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013.

— FIN —